

**CONSEIL
DES
COMMISSAIRES
DU
7 JUILLET 1998**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE
DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-98-01
Ouverture de
l'assemblée

Le Conseil des commissaires tient sa première session régulière depuis le début d'existence de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, soit depuis le 1^{er} juillet 1998, en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, à 19h30.

Conformément à l'article 154 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général a convoqué les nouveaux commissaires élus lors des élections du 14 juin dernier, à assister à cette session historique.

D'autre part, conformément à l'article 164 de la Loi sur les élections scolaires, c'est le secrétaire général et commissaire à l'assermentation qui est appelé, pour avoir été désigné par le président d'élection, à faire prêter le serment d'office à chaque membre du Conseil.

CC-98-02
Liste des
commissaires

Voici la liste des commissaires élus, présentée par ordre numérique de circonscription, telle qu'utilisée par le secrétaire général pour la cérémonie d'assermentation :

Circonscription N° 1 :	M. Michel Girard
Circonscription N° 2 :	M. Gilles Cardinal
Circonscription N° 3 :	M. Rémy Simard
Circonscription N° 4 :	M. Régis Richard
Circonscription N° 5 :	Mme Denise Hudon
Circonscription N° 6 :	Mme Chrystiane Jean
Circonscription N° 7 :	Mme Sonia Desgagné
Circonscription N° 8 :	Mme Elaine Tremblay
Circonscription N° 9 :	Mme Ruth Gagnon
Circonscription N° 10 :	Mme Diane Perron
Circonscription N° 11 :	M. Rino Beaulieu
Circonscription N° 12 :	Mme Diane Gauthier
Circonscription N° 13 :	Mme Lise Blackburn
Circonscription N° 14 :	M. Charles Lavoie
Circonscription N° 15 :	Mme Liz S.-Gagné
Circonscription N° 16 :	Mme Diane Tremblay
Circonscription N° 17 :	Mme Diane Durand
Circonscription N° 18 :	Mme Jacqueline Asselin
Circonscription N° 19 :	Mme Sylvie Belzile

De ce nombre, Mme Elaine Tremblay et M. André Boulianne, commissaire-parent ont motivé leur absence.

Sont également présents à la session :

M. Michel Lemieux, commissaire-parent

et

MM. Lucien Houde, directeur général
Michel Cloutier, secrétaire général

CP-98-03
Présidente
d'assemblée et
présidente
d'élection

Puis, conformément à l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général invite les membres du Conseil à procéder à la nomination d'un président d'assemblée.

**Il est proposé par Mme Liz S.-Gagné
et résolu :**

Que Mme Sylvie Belzile soit désignée pour agir comme présidente d'assemblée de même que présidente d'élection.

ADOPTÉE

- Puis,
- CP-98-04**
Ordre du jour/
acceptation
- Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**
- D'accepter l'ordre du jour de la présente session.
ADOPTÉE
- CC-98-05**
Élection/
Informations
préliminaires
- Le secrétaire général présente quelques informations préliminaires relativement aux élections aux postes de président ou présidente et de vice-président ou vice-présidente du Conseil.
- Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**
- CC-98-06**
Mode
d'élection
- Que le mode d'élection soit celui du vote secret.
ADOPTÉE
- CC-98-07**
Désignation/
scrutatrices et
scrutateur
- Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**
- Que Mmes Gisèle Savard et Marie-Andrée Dufour et M. Michel Lemieux soient désignés pour agir comme scrutatrices et scrutateur.
ADOPTÉE
- CC-98-08**
Procédure
d'élection
- Il est proposé par M. Régis Richard
et résolu :**
- Que pour l'élection du ou de la présidente, la procédure suivante soit utilisée :

PROCÉDURE D'ÉLECTION ¹

1- Mise en nomination

Chaque candidature devra faire l'objet d'une proposition de la part d'un membre du Conseil. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit appuyée.

Est éligible, tout commissaire présent ou non. La ou le commissaire absent(e) doit avoir fait connaître son intention par écrit.

2- Fermeture des mises en nomination

La période de mise en nomination est close à la suite d'une proposition d'un membre du Conseil. Avant de procéder au vote, chaque candidat-e est invité-e à faire une brève intervention.

3- Le vote

Pour les postes de président-e et vice-président-e

- S'il y a plus d'une proposition, la candidate ou le candidat qui reçoit la majorité (absolue) des votes est déclaré(e) élu(e). Si non, le vote est repris jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat ait obtenu la majorité.

Si plus de deux (2) candidats (la technique d'élimination) :

- Après le premier tour de scrutin, celle ou celui qui a reçu le moins de votes est éliminé(e).

- En cas d'égalité des votes pour les derniers candidats, un tour de scrutin supplémentaire est tenu entre les candidates et les candidats qui ont obtenu

¹ Basé sur l'expérience vécue

l'égalité des votes, de façon à éliminer la candidate ou le candidat qui recevra le moins de votes.

4- Dépouillement du scrutin

Pour chaque tour de vote, le dépouillement est fait dans une salle attenante.

5- Annonce du résultat

La présidente ou le président d'élection annonce le résultat du vote en ne divulguant pas le nombre de votes alloués à chaque candidat(e).

6- Destruction des bulletins

Les bulletins sont détruits en public après chaque tour de vote par le secrétaire général.

ADOPTÉE

Puis,

CC-98-09

Mise en candidature/élection
présidence

M. Charles Lavoie propose la candidature de Mme Liz S.-Gagné, au poste de la présidence du Conseil.

Mme Sonia Desgagné propose la candidature de M. Régis Richard, au poste de la présidence du Conseil.

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

CC-98-10

Fermeture/
Mise en candidature

Que la période de mise en candidature au poste de président ou présidente du Conseil soit close.

ADOPTÉE

Par la suite, la présidente d'élection invite chaque candidat, candidate à adresser quelques mots au regard de leur façon d'envisager l'exécution du rôle associé au poste.

CC-98-11

Élection/
présidence

Les membres du Conseil procèdent ensuite au vote. Un seul tour de scrutin est nécessaire.

La présidente d'élection proclame Mme Liz S.-Gagné, élue au poste de **PRÉSIDENTE DU CONSEIL**.

CC-98-12

Présidence
de la session

Mme Gagné est ensuite invitée à présider immédiatement la session.

La nouvelle présidente intervient d'abord pour exprimer des remerciements à l'endroit de ceux et celles qui lui ont manifesté leur confiance. Elle réitère sa disposition d'être à l'écoute de tous les intervenants de l'éducation, de sa croyance en la valeur du partenariat et de sa volonté d'être toujours disponible pour le plus grand bien de l'ensemble des élèves jeunes et adultes. Enfin, Mme Gagné adresse des félicitations à M. Régis Richard pour l'intérêt manifesté envers le poste de président du Conseil.

Puis,

CC-98-13

Mise en candidature/
vice-présidence

Mme Diane Durand propose la candidature de Mme Diane Perron au poste de vice-présidente du Conseil.

M. Rémy Simard propose la candidature de Mme Chrys-tiane Jean au poste de vice-présidente du Conseil.

Mme Denise Hudon propose la candidature de M. Régis Richard au poste de vice-président du Conseil.

CC-98-14
Fermeture/
mise en
candidature

**Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**

De clore la période de mise en candidature pour le poste de vice-président ou vice-présidente du Conseil.

ADOPTÉE

CC-98-15
Élection/vice-
présidence

À tour de rôle, chaque candidat, candidate intervient pour faire part des motifs principaux qui l'incitent à accepter de briguer les suffrages.

Le premier tour de vote amène l'élimination de Mme Chrystiane Jean. Au second tour, le nombre de votes est égal.

Puis, la présidente d'assemblée proclame, après le troisième tour de vote, Mme Diane Perron élue au poste de **VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

CC-98-16
Mandat du CE/
renouvellement

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

Que le mandat des membres du Comité exécutif soit renouvelable annuellement.

ADOPTÉE

CC-98-17
Mode de vote

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

Que le vote sur la présente résolution soit exprimé à main levée.

La proposition est ensuite mise au vote. Elle est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

CC-98-18
Vice-présidente
au CE

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

Que Mme la Vice-présidente soit désignée membre d'office du Comité exécutif.

ADOPTÉE SUR DIVISION
(un contre)

CC-98-19
Nombre de
membres/CE

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

Que le nombre de commissaires devant constituer le Comité exécutif soit fixé à sept(7).

ADOPTÉE SUR DIVISION
(un contre)

CC-98-20
Procédure/
élection/CE

**Il est proposé par Mme Diane Tremblay
et résolu :**

Que la procédure suivante soit acceptée pour l'élection des membres du Comité exécutif :

1- Mise en nomination

Chaque candidature devra faire l'objet d'une proposition de la part d'un membre du Conseil. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit appuyée.

Est éligible, tout commissaire présent ou non. La ou le commissaire absent(e) doit avoir fait connaître son intention par écrit.

2- Fermeture des mises en nomination

La période de mise en nomination est close à la suite d'une proposition d'un membre du Conseil. Avant de procéder au vote, chaque candidat-e est invité-e à faire une brève intervention.

3- Le vote

Pour les quatre (4) postes au Comité exécutif

- Le président d'élection reçoit toutes les propositions de mise en nomination pour les quatre (4) postes à pourvoir.

- S'il y a plus de quatre (4) candidats(es), on procède au vote.

- Pour être recevable, le bulletin de vote doit contenir autant de noms différents (pas plus, ni moins), choisis parmi les personnes mises en nomination, qu'il y a de postes à combler.

- Pour être élue, chaque personne doit obtenir la majorité absolue des votes des membres présents.

- On tient autant de tours de vote qu'il est requis pour en arriver au nombre de quatre (4) personnes.

Si un minimum de six (6) candidats (technique d'élimination) :

- Après le premier tour de scrutin, celle ou celui qui a reçu le moins de votes est éliminé(e).

- En cas d'égalité des votes pour les derniers candidats, un tour de scrutin supplémentaire est tenu entre les candidates et les candidats qui ont obtenu l'égalité des votes, de façon à éliminer la candidate ou le candidat qui recevra le moins de votes.

4- Dépouillement du scrutin

Pour chaque tour de vote, le dépouillement est fait dans une salle attenante.

5- Annonce du résultat

La présidente ou le président d'assemblée annonce le résultat du vote en ne divulguant pas le nombre de votes alloués à chaque candidat(e).

6- Destruction des bulletins

Les bulletins sont détruits en public, après chaque tour de vote par le secrétaire général.

ADOPTÉE

Puis, quant aux candidatures aux postes de membres de l'Exécutif :

CC-98-21
Mises en
candidature
élection/CE

Mme Jacqueline Asselin	propose	M. Régis Richard
M. Charles Lavoie	propose	Mme Lise Blackburn
M. Rino Beaulieu	propose	M. Michel Girard
Mme Sylvie Belzile	propose	Mme Diane Durand
Mme Diane Tremblay	propose	Mme Diane Gauthier

Mme Sonia Desgagné	propose	Mme Denise Hudon
M. Rémy Simard	propose	Mme Chrystiane Jean
M. Régis Richard	propose	Mme Jacqueline Asselin
M. Gilles Cardinal	propose	M. Rémy Simard
M. Michel Girard	propose	M. Rino Beaulieu
Mme Diane Durand	propose	Mme Sylvie Belzile
Mme Denise Hudon	propose	Mme Sonia Desgagné

CC-98-22
Fermeture/mise
en candidature
CE

**Il est proposé par M. Régis Richard
et résolu:**

Que la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉE

CC-98-23
Élection/CE

Plusieurs tours de scrutin sont nécessaires pour combler les cinq postes de membres de l'Exécutif.

Au premier tour de vote, Mme Jacqueline Asselin et M. Michel Girard sont déclarés élus **membres de l'Exécutif**. Le nom de Mme Diane Gauthier est retiré de la liste des candidatures.

Au deuxième tour de vote, aucun candidat n'obtient la majorité absolue. Comme les deux derniers candidats ont obtenu le même nombre de votes, un tour de vote est nécessaire pour déterminer lequel nom sera retiré de la liste. Le vote amène le retrait du nom de M. Rino Beaulieu.

Le troisième tour de vote conduit à l'élection de M. Régis Richard. Le nom de Mme Chrystiane Jean est retiré de la liste des candidatures.

Le quatrième tour de vote ne permet l'élection d'aucune personne. Cependant, le nom de M. Rémy Simard est rayé de la liste des candidatures.

Il en est de même lors du cinquième tour de vote. Cette fois-ci, c'est le nom de Mme Lise Blackburn qui est retiré.

Enfin, le sixième tour de vote conduit à l'élection de Mmes Diane Durand et Denise Hudon.

Le Comité exécutif sera donc composé des personnes suivantes :

Commissaires (7) :

Mmes	Liz S.-Gagné
	Diane Perron
	Jacqueline Asselin
	Diane Durand
	Denise Hudon
MM.	Régis Richard
	Michel Girard

Représentants (2) du Comité de parents :

MM.	André Boulianne
	Michel Lemieux

Le directeur général :

M. Lucien Houde

CC-98-24
 Contrat de transport/
 Autocar du Nord

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay n'organisera pas le transport des élèves de la Commission scolaire Central Québec pour l'année scolaire 1998-1999;

CONSIDÉRANT qu'en 1997-1998, le véhicule N° 243, appartenant à Autocar du Nord inc. était à contrat uniquement pour desservir cette clientèle;

CONSIDÉRANT qu'en 1998-1999, le véhicule N° 365 appartenant à Autocar du Nord inc. devait desservir une partie de cette clientèle;

CONSIDÉRANT la demande de M. Jerry Lavoie à l'effet de transférer deux autobus de la compagnie Autobus Jerry Lavoie inc. à Autobus Garry Lavoie inc.;

Il est proposé par M. Régis Richard et résolu :

D'accepter le nouveau coût (excluant toutes taxes) du contrat de transport pour Autocar du Nord inc. soit, 1 002 243\$ au lieu de 1 058 405\$;

D'accepter le nouveau coût (excluant toutes taxes) du contrat de transport pour Autobus Jerry Lavoie inc. soit, 213 969\$ au lieu de 217 545\$;

D'accepter le nouveau coût (excluant toutes taxes) du contrat de transport pour Autobus Garry Lavoie inc. soit, 253 268\$ au lieu de 249 692\$.

ADOPTÉE

CC-98-25
 Transport/
 berline

CONSIDÉRANT la coupure de 3,5% lors des négociations avec les transporteurs scolaires (autobus et minibus) pour l'année scolaire 1998-1999 ;

CONSIDÉRANT la complexité de suivre, jour après jour, l'évolution des kilométrages des contrats de transport par berline ;

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

D'accepter la base des coûts des contrats de transport par berline pour l'année scolaire 1998-1999, soit :

13,00\$ par jour (13,50\$ en 1997-1998) plus 82 cents du kilomètre.

Entre 0 et 99 kilomètres : 85 cents du kilomètre (1997-1998)

Entre 100 et 199 kilomètres : 80 cents du kilomètre (1997-1998)

200 kilomètres et plus : 75 cents du kilomètre (1997-1998)

ADOPTÉE

CC-98-26
 Transport/
 entente/
 Séminaire de Chicoutimi

Après que Mme Ginette Gilbert, directrice générale adjointe, eut donné quelques informations, et après étude,

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile et résolu :

D'autoriser la présidente, Mme Liz S.-Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, l'entente intervenue avec le Séminaire de Chicoutimi, relativement au transport des élèves fréquentant le Séminaire de Chicoutimi.

ADOPTÉE

CC-98-27
Représentation/
Conseil général
FCSQ

CONSIDÉRANT les modifications apportées les 8 et 9 mai derniers aux règlements généraux concernant la composition du Conseil général (anciennement appelé Conseil d'administration) de la Fédération des commissions scolaires du Québec, et ce, pour permettre à toutes les commissions scolaires membres de la Fédération d'y avoir un siège ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soit représentée au Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec par Mme Liz S.-Gagné, et que Mme Diane Perron soit désignée pour agir comme substitut.

ADOPTÉE

CC-98-28
Achat/camions

Avant que l'étude et les discussions relatives au sujet suivant ne débutent, Mme Diane Perron se retire de la table du Conseil au regard du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie, et plus spécifiquement afin de ne pas être placée en situation de conflit d'intérêts.

**Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**

De retenir, pour l'achat de deux (2) camions usagés de type «pick up», le seul soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, soit, Automobile Perron, pour un montant total de 42 904,32\$.

ADOPTÉE

CC-98-29
Contrat/
réfection/
bassin piscine
Poly de La Baie

CONSIDÉRANT le besoin du bassin de la piscine de la Polyvalente de La Baie ;

CONSIDERANT que ce projet a été accepté dans le budget du secteur de La Baie par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Baie-des-Ha ! Ha ! ;

CONSIDERANT la recommandation de l'architecte, M. Germain Laberge ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accorder le contrat de réfection du bassin de la piscine de la Polyvalente de La Baie à la firme Les distributions Defargo inc. pour un montant de 73 800\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

Après étude et discussions,

**Il est proposé par Mme Diane Tremblay
et résolu :**

D'accorder aux plus bas soumissionnaires suivants les contrats relatifs à l'achat et à l'installation de réservoirs d'eau chaude :

1 réservoir Polyvalente Laure-Conan	Plomberie Ghislain Villeneuve, au coût total de 28 350\$
---	--

2 réservoirs Polyvalente Dominique-Racine	Poly-Gaz Saguenay inc., au coût total de 97 081\$
---	---

ADOPTÉE

CC-98-30
Achat et
installation/
réservoirs
d'eau chaude

CC-98-31
Agrandissement/école
André-Gagnon

CONSIDÉRANT la résolution CP-97-150 du 9 mars 1998, adoptée par le Conseil provisoire, à l'effet qu'il relève de chacune des trois (3) commissions scolaires de répartir le budget d'immobilisations qui lui sera ainsi alloué, de donner les mandats pour les services professionnels et de procéder aux appels d'offres nécessaires pour l'exécution des travaux devant être réalisés durant l'année 1998-1999, étant entendu que dès le 1^{er} juillet 1998, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay continuera les démarches entreprises, en respectant les enveloppes budgétaires allouées à chacune des commissions scolaires ;

Il est proposé par Mme Denise Hudon et résolu :

D'accorder l'assentiment de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à la décision prise par le Comité exécutif de la Commission scolaire de Chicoutimi, lors de sa session ordinaire du 16 juin 1998, continuée par ajournement le 29 juin 1998 (voir résolution CE-98-084), laquelle décision était à l'effet de retenir les services de la firme d'architecte chargée de la préparation des plans relatifs à l'agrandissement de l'école André-Gagnon.

ADOPTÉE

CC-98-32
Achat et installation/
liens téléphoniques rapides

CONSIDÉRANT le besoin de 20 nouvelles installations de liens téléphoniques rapides (Microlink) entre nos écoles et le centre administratif pour compléter notre réseau informatique ;

CONSIDÉRANT que Bell Canada est le seul fournisseur disponible pour nous offrir le service d'installation, de configuration et d'entretien ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité des ressources matérielles ;

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

De confier l'achat de routeurs, l'installation et la configuration de liens téléphoniques rapides à Bell Canada pour un montant de 55 690\$.

ADOPTÉE

Après étude et discussions,

CC-98-33
Coûts chargés
aux élèves/
rentrée 1998

Il est proposé par Mme Lise Blackburn et résolu :

D'accepter le tableau suivant des coûts à charger aux parents des élèves jeunes lors de la rentrée scolaire 1998 :

	VALIN		CHICOUTIMI		LA BAIE	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Assurance groupe	1,00	1,00	1,00	1,00	1,67	1,67
Carte élèves	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35
Cotisation/conseil étudiant		2,00		2,00		
Matériel reproductible/élève	12\$ max.	10,00	10,00	10,00	7,00	7,00
Office diocésain					0,25	0,25
Budget coopératif					2,00	2,00

ADOPTÉE

Après étude et discussions,

CC-98-34
Abolition/poste
peintre

CONSIDÉRANT la résolution CP-97-273, adoptée le 8 juin 1998 par le Conseil provisoire, relativement à l'entretien ménager sur le territoire de la Commission scolaire Baie-des-Ha ! Ha ! ;

CONSIDÉRANT que le poste de peintre (0,40%) est définitivement vacant depuis le 1^{er} juillet 1998 par suite de la nomination de monsieur Germain Lavoie à un poste de concierge à l'école Médéric-Gravel ;

**Il est proposé par Mme Diane Tremblay
et résolu :**

D'abolir le poste de peintre (0,40%) au Service des ressources matérielles.

ADOPTÉE

CC-98-35
remerciements/
commissaires/
élection

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay s'adresse à la population de son territoire par le moyen d'une information publiée dans la presse écrite, appuyé d'une photographie de l'ensemble des membres du Conseil des commissaires, dans le but de remercier les citoyens et les citoyennes de leur participation aux dernières élections scolaires tenues le 14 juin 1998.

ADOPTÉE

CC-98-36
Prochaine
rencontre

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

De fixer au mardi, 18 août, à 19 h 30, la date et l'heure de la prochaine session régulière du Conseil des commissaires.

ADOPTÉE

CC-98-37
Dépôt de
documents

Les membres du Conseil ont reçu pour leur information une copie des documents suivants :

1. Une lettre provenant de la ministre de l'Éducation informant qu'elle autorise l'aliénation, par voie de soumissions publiques, du centre administratif de la Commission scolaire Valin, ainsi que son terrain, circonstances et dépendances.
2. Une lettre provenant de la Fédération des commissions scolaires du Québec résumant le contenu du décret 81698 concernant les montants annuels maxima pouvant être accordés aux commissaires.

Sur ce, la séance se termine.

La présidente

Le secrétaire général